



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra **mardi, le 5 avril 2011 à 19 h** à la maison de la culture Maisonneuve, au 4200, rue Ontario à Montréal, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande n° 1110603004 relativement aux dépassements autorisés à la hauteur maximale prescrite en mètre pour permettre l'installation des pare-soleil abritant les gradins du projet d'agrandissement du Stade Saputo.

Cette dérogation mineure permettrait :

- l'installation des mats structuraux de la toiture avec une hauteur de 24,15 mètres, au lieu de 21 mètres, soit un écart à la norme de 3,15 mètres, et ce, malgré les dispositions apparaissant à l'article 21 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et aux articles 5 et 6 règlement 01-301 portant sur la construction et sur l'occupation d'un terrain situé dans le quadrilatère délimité par le boulevard Pie-IX, les rues Sherbrooke et Viau, et l'avenue Pierre-De Coubertin.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 17^E JOUR DE MARS 2011

M^e Julie Doyon
Secrétaire d'arrondissement